

## EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Conseillers élus

en fonction :

19

Conseillers présents

14

Séance ordinaire du 8 décembre 2025

DCM 2025.12.08 - 72

Sous la présidence de Monsieur Christian SUTTER, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : Benoit GOEPFERT, Jean WEISENHORN - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER.

Étaient absents excusés et ont donné procuration :

- Madame Danielle BUHLER à Monsieur Olivier BELLOUIN
- Madame Fabienne BAMOND à Monsieur Jean WEISENHORN
- Monsieur Pierre Paul KIENTZ à Monsieur Christian SUTTER
- Madame Régine DOLLÉ à Monsieur Pierre LEHE
- Monsieur Pierre GANSER à Madame Emilie ERISMANN

Monsieur Jean WEISENHORN a été désigné comme secrétaire de séance.

### **OBJET - VIREMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment :

- les articles L.2121-29 / L.5211-10 relatifs aux compétences de l'assemblée délibérante ;
- les articles L.2224-1 et suivants relatifs aux services publics industriels et commerciaux ;
- les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des collectivités ;
- les articles R.2311-1 et suivants relatifs à la présentation budgétaire ;

**Vu** le budget principal de la collectivité pour l'exercice 2025

**Vu** le budget annexe "Chaufferie" pour l'exercice 2025

**Considérant** que le budget annexe "Chaufferie", de nature industrielle et commerciale, doit présenter un équilibre réel,

**Considérant** que les recettes propres de ce service ne permettent pas, pour l'exercice 2025, d'assurer l'équilibre budgétaire,

**Considérant** qu'il appartient au budget principal de contribuer à cet équilibre conformément aux règles budgétaires et comptables applicables ;

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre destinée à couvrir le déficit prévisionnel du service,

Le montant de cette subvention est estimé à 5 000€ pour l'exercice 2025.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

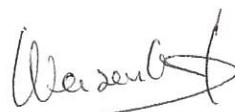
**D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe "Chaufferie" pour un montant de 5000 € au titre de l'exercice 2025.

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal, chapitre 65 – compte 65736221 «Budgets annexes à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale », **DE PREVOIR** en recettes du budget annexe "Chaufferie" l'inscription de cette subvention au chapitre 75 – compte **757361** "Subventions versées par la collectivité de rattachement",

**D'AUTORISER** le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

ILLFURTH, le 9 décembre 2025

  
Christian SUTTER  
Maire d'ILLFURTH

  
Jean WEISENHORN  
Adjoint au Maire